

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 septembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 46 Renouvellement de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et Valor Béarn pour la gestion du site Cap Ecologia

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Le site de Cap Ecologia à Lescar regroupe les installations de traitement des déchets et des résidus urbains de VALOR BEARN (Syndicat Mixte pour le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est) et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CABPB).

La coordination des interventions et la mutualisation en tant que possible des moyens techniques et financiers des deux collectivités maîtres d'ouvrages garantissent le bon fonctionnement du site.

Pour cela, une convention de partenariat pour la gestion du site est établie périodiquement. Cette convention de partenariat permet :

- De définir précisément les parties communes du site (extérieures et intérieures) ainsi que les parties propriétés individuelles de la CAPBP et de VALOR BEARN ;
- De définir les modalités d'accès au site, ainsi que les astreintes nécessaires à son bon fonctionnement. Les deux maîtres d'ouvrage ayant mis en place sur leurs unités respectives des caméras de vidéo-surveillance, elles s'engagent à faciliter mutuellement la consultation des enregistrements si nécessaire ;
- D'identifier les synergies entre les différents services afin d'assurer une bonne gestion patrimoniale du site et un fonctionnement des équipements dans de bonnes conditions ;
- D'identifier les modalités opérationnelles et financières d'entretien courant et d'intervention sur les parties communes du site, ainsi que les projets d'investissement nécessaires. A ce titre les frais afférents aux parties communes du site seront partagés entre les 2 collectivités à hauteur de 50% chacune.

Cette convention arrive à échéance le 31/12/2024, il convient donc de la renouveler dans les mêmes conditions techniques et financières pour une nouvelle période de 6 ans, soit un terme maximal au 31/12/2030.

La valorisation du site n'est pas intégrée à cette convention et sera traitée par une convention dédiée, une fois les nouveaux équipements pédagogiques en service.

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 10 septembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes de la convention ci-annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ;**
- 3. Affecter les dépenses et les recettes correspondantes au Budget de la CAPBP.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU